



Confédération Nationale du Logement
Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2015-5 (29 janvier 2015)

Non à la f(r)acture énergétique !

Le projet de loi sur *la transition énergétique pour la croissance verte*, actuellement en débat au Sénat, propose de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017 et de faire de cette performance énergétique un critère de décence des logements.

Or, le projet ne propose aucune abrogation de l'article 119 de la loi « Molle » dite Boutin qui permet aux bailleurs de faire payer les travaux de rénovation énergétique par les locataires !

Il est proposé la création d'un chèque énergie (sous la même forme que le titre restaurant) pour les ménages en précarité énergétique et sous un plafond de ressources déterminé. Ce chèque servirait à payer les travaux de rénovation ou les factures d'énergie.

Cette création rendra caduque les tarifs sociaux déjà existants mais surtout sera financée en partie par une contribution des consommateurs sur leur facture. **En clair, c'est encore le consommateur qui est ponctionné !**

Enfin, la mise en place de sociétés de tiers-financement pour avancer les frais de rénovation énergétique aux bailleurs fait la part belle aux sociétés de crédit, banques et autres spéculateurs du marché privé.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige l'abrogation de la loi Boutin qui pénalise les usagers du logement et les consommateurs, revendique un vrai engagement de l'Etat pour un service public du logement et non pour une marchandisation du logement et de sa rénovation au profit des opérateurs marchands de biens et de crédits.

.../...

La Fédération CNL du Val-de-Marne refuse que les consommateurs payent pour les consommateurs ; c'est à l'Etat de subvenir à la fin de la précarité énergétique.

La Fédération CNL du Val-de-Marne soutient toute initiative pour sauvegarder le service public de l'énergie, seul garant d'une énergie pérenne et transparente.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige :

- l'abrogation de la loi M.O.L.L.E. dite loi Boutin,
- l'application des 25% de logements sociaux de la loi SRU dans toutes les villes du département et de pénaliser d'inéligibilité les maires non respectueux de cet engagement,
- un véritable service public du logement au niveau national et départemental,
- un vrai blocage puis une baisse des loyers et des charges qui alourdissent le budget des familles,
- la construction de 10 000 logements sociaux par an dans le département et la rénovation des 20 000 logements indignes du département,
- le développement des transports publics et des bassins d'emplois sur le département afin de réduire la densification urbaine.

Contact presse CNL 94 : - Tél. 01 43 91 11 11 – cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne